

MISE À JOUR DES PROTOCOLES ANTI-ÉMÉTIQUES ET CRÉATION D'ORDONNANCES AUTOMATISÉES PAR PROTOCOLE DE CHIMIOTHÉRAPIE

Bénédikte HEBERT¹, Stéphanie TRUET², Patrick ALLAIN³, Jean-Jacques MORA³, Didier LEMOINE⁴.

¹Interne Pharmacie, ²Pharmacien Assistant, ³Oncologue, ⁴Pharmacien Chef de service. Centre Hospitalier de Bayeux, 13 rue de Nesmond, 14401 Bayeux Cedex

INTRODUCTION

Les protocoles de prise en charge des nausées et vomissements n'étant pas toujours en conformité avec les nouvelles recommandations de prévention des nausées et vomissements chimio-induits (1) (2), une mise à jour de tous les protocoles anti-émétiques a été effectuée, et une optimisation et une facilitation de la prescription des médicaments à prendre à domicile ont été proposées aux médecins, ces prescriptions n'étant pas prises en charge par notre logiciel de prescription des chimiothérapies.

MATÉRIELS ET MÉTHODES

Selon les recommandations (1) (2), nous avons classé les protocoles de notre Thésaurus comme :

=> **hautement émétisants** : tout protocole contenant du Cisplatine (que la dose soit fractionnée ou non), FEC 100, Doxorubine-Zanosar®, 5FU-Zanosar®.

=> **moyennement émétisants** : tout protocole contenant du Carboplatine ou de l'Irinotécan, Folfex, Caelyx®.

=> **faiblement émétisants** : LV5FU2, Alimta®, Hycamtin®, Gemzar®, Taxotère®, Herceptin®, Taxotère®-Gemzar®, Taxol®-Gemzar®

=> **très faiblement émétisants** : aucun protocole concerné.

Après validation par les médecins oncologues, nous avons mis à jour les protocoles sur notre logiciel de prescription (DIC). Nous avons également décidé que sétrons et corticoïdes prescrits les jours de chimiothérapies seraient systématiquement administrés en IV. Ensuite, nous avons conçu sur Excel® des ordonnances pré-établies pour chaque protocole : après saisie de la date de début de cure, les jours d'administration des médicaments sont calculés automatiquement. Les jours de prise sont ainsi clairement identifiés pour le patient. Chaque prescription est verrouillée : les médicaments prescrits ne peuvent pas être modifiés, mais les dates peuvent être modulées (en cas de jour férié lors de la cure par exemple).

RÉSULTATS

Du fait de la standardisation des protocoles, les prescriptions sont devenues uniformes quel que soit le prescripteur ; les prescriptions systématiques de benzodiazépines et de Primpéran® ont disparu, de même que les prescriptions de sétrons en phase retardée. Les prescriptions de corticoïdes ont été homogénéisées (seul le Médrol® est prescrit, du fait de son AMM), avec disparition des chevauchements des prescriptions anti-allergiques et antiémétiques, qui figurent maintenant sur une même ordonnance.

Prenons l'exemple du protocole hautement émétisant Cisplatine-Alimta®, indiqué dans le traitement du cancer bronchique non à petites cellules. Il est effectué en hospitalisation de jour. La dose totale de Cisplatine est de 75mg/m², fractionnée sur 5 jours ; le Pemetrexed est passé au J1 à la posologie de 500mg/m². Pour prescrire, les médecins n'ont qu'à sélectionner l'ordonnance Cisplatine-Alimta® correspondant au numéro de cure désiré (les comédications liées à l'Alimta® sont associées mais diffèrent selon les cures). On obtient donc la prescription suivante :

Identification du médecin		Identification du patient	
Médecin N° Adeli Spécialité Les Etablissements Hospitaliers du Bessin Unité de Chimiothérapie Tel : 02.31.51.54.17 Fax : 02.31.51.54.03 13, rue de Nesmond BP 18127 14401 BAYEUX Cedex	Patient	Médecin N° Adeli Spécialité Les Etablissements Hospitaliers du Bessin Unité de Chimiothérapie Tel : 02.31.51.54.17 Fax : 02.31.51.54.03 13, rue de Nesmond BP 18127 14401 BAYEUX Cedex	Patient
Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste) (AFFECTION EXONERANTE)		Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste) (AFFECTION EXONERANTE)	
Protocole Alimta-Cisplatine cures de 3 semaines Cure 1 prévue le BAYEUX, le		Protocole Alimta-Cisplatine cures de 3 semaines Cure 1 prévue le 21/09/2009 BAYEUX, le 07/09/2009	
SPECIAFOLDINE 0,4mg 1cp par jour 1semaine avant la 1ère cure et à poursuivre jusqu'à 3 semaines après la dernière cure. A débiter le		SPECIAFOLDINE 0,4mg 1cp par jour 1semaine avant la 1ère cure et à poursuivre jusqu'à 3 semaines après la dernière cure. A débiter le 14/09/2009	
VITAMINE B12 1000µg injectable 1 injection IM une semaine avant la chimiothérapie le		VITAMINE B12 1000µg injectable 1 injection IM une semaine avant la chimiothérapie le 14/09/2009	
MEDROL 16mg 1cp à prendre matin et soir la veille de la chimio le		MEDROL 16mg 1cp à prendre matin et soir la veille de la chimio le 20/09/2009	
3cps à prendre le matin pdt 3 jours du J6 au J8 de la cure du au		3cps à prendre le matin pdt 3 jours du J6 au J8 de la cure du 26/09/2009 au 28/09/2009	
MEDROL 4mg 1cp à prendre matin et soir la veille de la chimio le		MEDROL 4mg 1cp à prendre matin et soir la veille de la chimio le 20/09/2009	
EMEND 125mg 1 cp à prendre le 1er jour de la cure de chimiothérapie, 1h avant le		EMEND 125mg 1 cp à prendre le 1er jour de la cure de chimiothérapie, 1h avant le 21/09/2009	
EMEND 80mg 1 cp le matin pendant 6 jours du J2 au J7 de la cure du au		EMEND 80mg 1 cp le matin pendant 6 jours du J2 au J7 de la cure du 22/09/2009 au 27/09/2009	
Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue (MALADIES INTERCURRENTES)		Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée reconnue (MALADIES INTERCURRENTES)	

Exemplaire vierge de la cure 1. À remplir : identification du médecin et du patient, date de prescription et date prévue de la cure. Signature du prescripteur après impression.

Les corticoïdes et les sétrons du J1 au J5 ne figurent pas sur l'ordonnance car ils sont passés en IV.

Saisie de la date prévue de la cure => calcul automatique des dates de prise de tous les traitements. Pour la vitamine B12, un lien renvoie à la prescription infirmière, les informations « prescripteur », « patient » et la date de prescription étant automatiquement retranscrites. Les informations saisies sont automatiquement effacées en quittant le fichier.

Pour la cure 2, disparition de la vitamine B12. Protocole antiémétique inchangé.

DISCUSSION/CONCLUSION

Nous disposons à présent de protocoles antiémétiques rationalisés en conformité avec les recommandations (1) (2). Les prescriptions sont sécurisées, plus lisibles pour le patient, facilitant ainsi son observance. L'automatisation des prescriptions a permis l'édition de véritables plans de prise explicites pour le patient avec la date et le moment de prise, la posologie exacte exprimée en milligrammes et en nombre de comprimés à prendre : cela constitue une aide pour le patient, en limitant les incompréhensions, les oublis ou les erreurs et en clarifiant les prescriptions.

Ces prescriptions automatisées permettent de sécuriser l'ensemble du circuit des prescriptions liées à la chimiothérapie. Les médecins doivent cependant toujours remplir une ordonnance de médicament d'exception pour l'Emend®.

Nous avons assuré la mise en place de ces ordonnances auprès des patients avec les infirmières et des médecins, et leurs premiers échos sont favorables.